



**Procès-Verbal de l'Assemblée Générale du 12 septembre 2020
de l'Association « Aide aux enfants Cambodgiens-Foyer Lataste »**

Association sans but lucratif, régie par la Loi du 1^{er} Juillet 1901 et le décret du 16 Août 1901
106 Boulevard Diderot, 75 012 Paris

Présents:

- Patricia LABOURIER : Présidente
- Georges LABOURIER : Trésorier
- Anaïs GALLO-BRAGATTO : Salariée
- Chymann Loerng : Volontaire en Service Civique de Réciprocité
- Xavier Ernoult
- Marie-Claude Thevenet
- Catherine MERMILLOD BLONDIN
- Marie Wittmann
- Jérôme Pasquier
- Yolande Meljac
- Christine Rodrigues
- Ricardo Rodrigues
- Liliane Joz-Rolland
- Monsieur Joz Rolland
- M.Mme VALLOT
- M. VALLET

Ont donné pouvoir :

Gaëlle Jallais, Gilles MONCOND'HUY, Dominique Oliveira et Costin Petrescu, Longuetaud, Castet de Biaugue, Florence Trouillard, Sandrine gorini, Anne Lecleach, Pablo Agag, Monique Chalelain, Bernard Corompt, Jean Claude Henry, Sylvie de Boyer.

Les membres de l'Association AEC-Foyer Lataste se sont réunis le samedi 12 septembre, à 10h, à la Galerie 432 à La Clusaz (432 route du col des Aravis, 74220), sous la présidence de Patricia LABOURIER et sous l'ordre du jour suivant :

- Approbation des comptes 2019

-Affectation des résultats

-Renouvellement du mandat des administrateurs.

-Election d'un nouvel administrateur D. Oliveira

-Questions diverses

→ Le Rapport moral et financier de l'année 2019 ainsi que toutes les questions de l'ordre du jour sont présentés par la salariée du siège au moyen d'un Power Point. Chymann, volontaire Cambodgien en service civique de réciprocité raconte son expérience en France et les perspectives pour ADTJK.

En conséquence de cet ordre du jour, 4 résolutions sont proposées au vote de l'Assemblée Générale.

1ère résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu toutes les explications sur les comptes annuels de l'exercice 2019, présentant un total de bilan de 106 362 euros et un excédent net de 9 735 euros, et après avoir entendu lecture du rapport moral et financier sur l'exercice 2019, approuve ces comptes annuels.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

2ème résolution

L'assemblée générale accepte la proposition du conseil d'administration d'affecter l'excédent de l'exercice 2019 au compte report à nouveau, qui passe ainsi d'un solde créditeur de 40 284 euros à 50 019 euros.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

3ème résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu les explications sur le non-renouvellement –par omission- des administrateurs en 2019, décide de renouveler pour une durée de six exercices à compter rétroactivement du jour de l'assemblée statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2018 jusqu'au jour de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2024 en 2025, les mandats des administrateurs suivants : Patricia Labourier, Georges Labourier, Sylvie de Boyer, Chay Lo et Jean Claude Henry.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

4ème résolution

L'assemblée générale, sur proposition du Conseil d'administration, décide d'élire en qualité d'administrateur, pour une durée de six exercices, soit jusqu'au jour de l'assemblée générale qui statuera en 2026 sur les comptes de l'exercice 2025, Monsieur Dominique Oliveira.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h15.